

Dématérialisation des procédures pour les demandes concernant les permis de conduire et certificats d'immatriculation

LES DEMARCHESES OUVERTES A LA TELEPROCEDURE SUR LE SITE DE L'ANTS

➤ **Certificats d'immatriculation sur www.immatriculation.ants.gouv.fr**

- la demande de duplicata (en cas de perte, vol ou détérioration)
- la demande de changement
- la demande de changement de titulaire
- la déclaration de cession de véhicules
- l'immatriculation pour la première fois en France d'un véhicule neuf ou d'occasion ;
- le signalement d'une erreur ou d'un changement sur les données personnelles (état civil, raison sociale, état matrimonial, ajout ou retrait d'un copropriétaire, correction des données du titulaire, droit d'opposition à la réutilisation des données personnelles à des fins de prospection commerciale) ;
- le signalement d'une erreur ou d'un changement sur la situation du véhicule (situation administrative, actualisation des données techniques, ajout ou retrait d'une mention d'usage, retrait ou remise en circulation, déclaration liée à un véhicule dangereux ou à détruire, demande de correction de données)
- l'obtention d'un justificatif, d'un certificat de situation administrative détaillé, d'une fiche d'identification du véhicule ou autres demandes ;
- la réalisation d'une démarche liée à un véhicule diplomatique (immatriculation, changement de situation du véhicule ou de son titulaire, retrait d'une immatriculation, autres demandes) ;
- la réalisation, pour les professionnels de l'automobile, d'une opération qui ne peut être transmise par le biais de leur habilitation (opération liée au commerce de l'automobile, à la location de véhicules, à l'expertise automobile, aux gages et saisies, à la destruction des véhicules, à la correction d'une erreur de saisie).

➤ **Permis de conduire sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>**

- inscription au permis de conduire pour passer les examens :
 - primo-accédant;
 - extension de catégorie.
- demande de titre en cas de :
 - réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie,
 - retour au permis après invalidation ou annulation);
 - vol, perte ou détérioration;
 - expiration de sa durée de validité;

- changement d'état civil;
- validation de titre ou diplôme professionnel;
- conversion de brevet militaire.



Pour une demande de permis international :

Le formulaire de demande est à télécharger et à remplir sur le site :

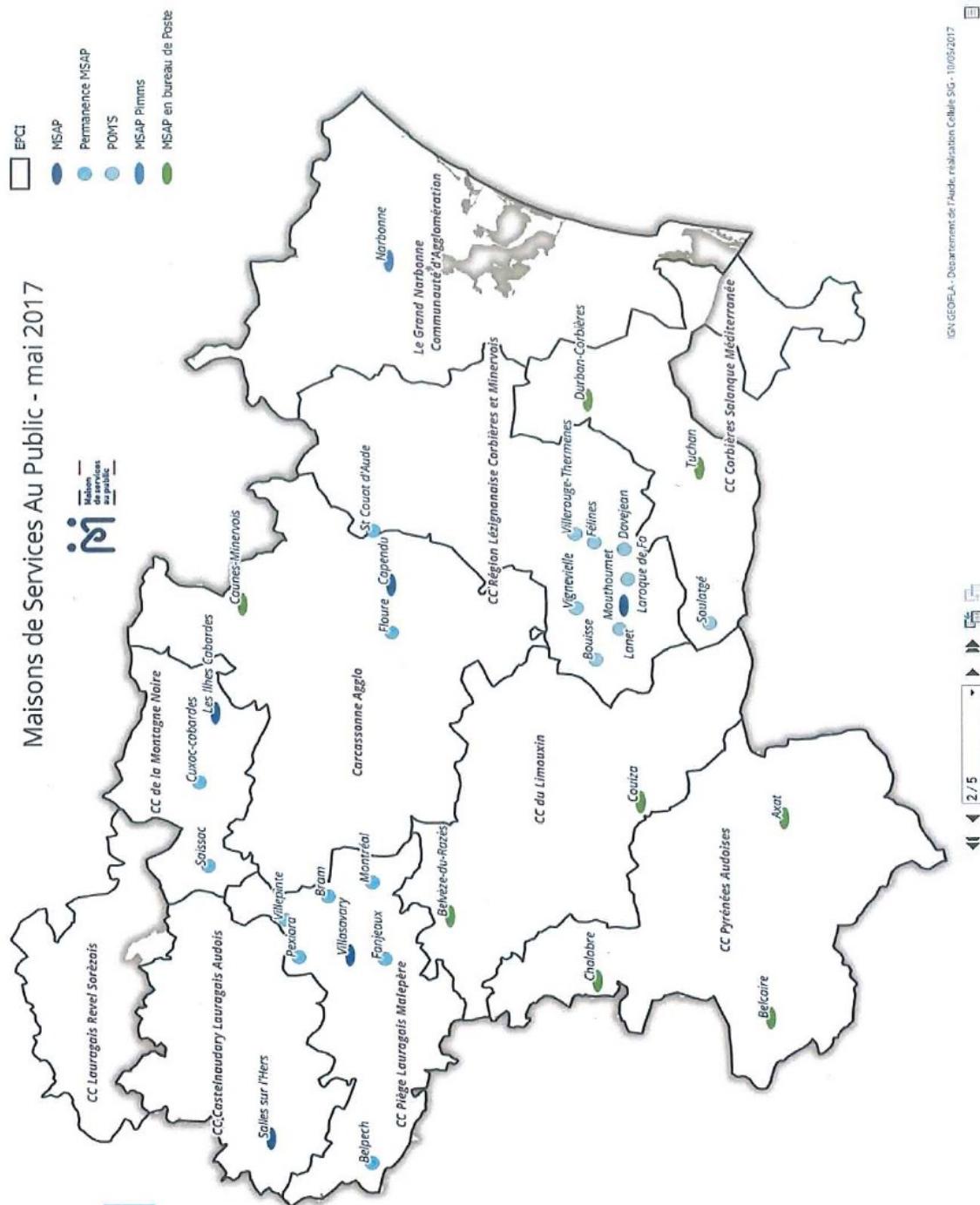
www.permisdeconduire.ants.gouv.fr

Le formulaire devra être accompagné des pièces justificatives demandées sur le site internet.

Le dossier devra être envoyé sous format papier à l'adresse suivante : (à l'**exception des personnes domiciliées à Paris : Préfecture de police de Paris**)

Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE-PCI
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 Nantes Cedex 1

Maisons de Services Au Public - mai 2017



Coordonnées des MSAP de l'Aude

Maison de Services au Public du Piémont d'Alaric :

Jours et horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Adresse : Communauté de Communes - 2, rue des Figuères 11700 CAPENDU

Tél. : 04 68 79 87 01

e-mail : rsp@piemont-alaric.fr

Maison de Services au Public du Haut Cabardès :

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Adresse : Route de Mas-Cabardès 11380 LES ILHES CABARDES

Tél. : 04 68 26 33 22

Maison de Services au Public du massif de Mouthoumet :

Jours et horaires d'ouverture :

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 13h

Lundi et jeudi de 14h à 18h

Adresse : 11330 MOUTHOUMET

Tél. : 04 68 42 12 95

e-mail : poms.mouthoumet@orange.fr

Maison de Services au Public de Tuchan :

Jours et horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Samedi de 9h à 11h30

Adresse : Bureau de poste, 21 rue de la Poste, 11350 TUCHAN

Tél. : 04 68 42 18 42

e-mail : msap.tuchan@laposte.fr

Maison de Services au Public de Durban-Corbières :

Jours et horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 15h40

Adresse : Bureau de poste, 6 rue de la Mairie, 11360 DURBAN-CORBIÈRES

e-mail : msap.durban-corbieres@laposte.fr

Maison de Services au Public de Villasavary

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Adresse : Mairie de VILLASAVARY

Tél. : 04 68 11 93 95

Maison de Services au Public de Chalabre

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi, vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Mardi de 09h00 à 12h00

Adresse : Bureau de poste, Avenue Auguste Cathala, 11230 CHALABRE

e-mail : msap.chalabre@laposte.fr

Maison de Services au Public de Narbonne (PIMMS)

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Mardi et Jeudi de 14h00 à 17h00.

Adresse : 8 avenue du Maréchal Foch, 11100 NARBONNE.

e-mail : narbonne@pimms.org

Tél : 04 68 43 68 93